

DELIBERATION N° 2025/066

Autorisant le Maire à signer avec la Ville de Nouméa et la société Calédonienne des Eaux,  
la convention d'achat d'eau en gros et ses avenants éventuels

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 24 avril 2025,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la note explicative de synthèse n° 2025/18 du 18 février 2025,  
La commission municipale « Aménagement du Territoire, Développement Economique et Développement Durable » entendue en séance du 2 avril 2025,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'approuver les termes de la convention à passer avec la Ville de Nouméa et la société La Calédonienne des Eaux pour l'achat d'eau en gros.

ARTICLE 2/

D'autoriser le Maire à signer la convention d'achat d'eau en gros avec la Ville de Nouméa et la société Calédonienne des Eaux et ses avenants éventuels.

ARTICLE 3/

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4/

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 AVRIL 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE **25 AVRIL 2025**

Le secrétaire de séance,



Véronique PAGAND

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
PUBLICATION	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
DELEGATAIRE	-	1